

Image not found or type unknown



mise sous curatelle ? sans le consentement du parent ?

Par **bullee**, le **14/10/2009** à **18:25**

Bonjour,

l'un de mes parents dépense beaucoup plus que ses revenus lui permette (et dois largement piocher dans une épargne non inépuisable). Je me préoccupe de sa sérénité financière et pour ne pas me retrouver à devoir moi palier à ses besoins, j'aimerais faire une demande de mise sous curatelle ? Est ce la bonne démarche ? Que faire si le parent s'oppose à cela ?

Merci par avance